



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 20 NOVEMBRE 2014
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie
Membres excusés : LUCIEN Martine
Secrétaire de séance : BESSON Guy

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL
TURIN**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les travaux de réhabilitation du local Turin sont terminés. Il est donc nécessaire de passer une convention de mise à disposition du local avec l'association de la Batteuse et l'association de la Chasse communale tenant compte de tous les travaux réalisés par ces associations, le local sera mis gratuitement à leur disposition pour une durée de 3 ans ; elles devront toutefois prendre en charge les consommables et les taxes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ajuster le budget pour la fin de l'année.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
Chapitre 023 = 27 910,00€	Chapitre 013 = 8 910,00€
Chapitre 66 = 5 000,00€	Chapitre 73 = 10 000,00€
	Chapitre 74 = 14 000,00€
Total des dépenses de fonctionnement= 32 910,00€	Total des recettes de fonctionnement= 32 910,00 €

Investissement :

Dépenses	Recettes
Non affecté = 550,00€	Non affecté = 27 910,00€
Op 020 = 93 487,00€	article 1641 = -47 000,00€
Op 11 = 9 373,00€	Op 020 = 122 500,00€
Total des dépenses de investissement =	Total des réponses d'investissement= 103 410,00 €
103 410,00€	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

EMPRUNT ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire le complément d'emprunt prévu sur 2014 pour la construction de l'école, soit 255 000€.

Monsieur le Maire explique également qu'il est nécessaire de faire une ligne de trésorerie de 100 000€ pour pouvoir avoir une avance de trésorerie sur la tva.

La commune a reçu plusieurs offres de crédit de la part de la Caisse d'épargne, du crédit mutuel et de la caisse des dépôts et consignations. Monsieur le Maire présente les 3 offres les plus intéressantes.

Il propose de retenir pour l'offre de la Caisse des dépôts et consignations pour l'emprunt de l'école, soit un prêt sur une durée de 30 ans pour un taux indexé sur le taux du livret A + 1%. Cette offre est la plus intéressante en termes de durée et de coût.

Le conseil municipal décide à 13 voix pour et 2 abstentions de retenir l'offre de la caisse des dépôts et consignations

Monsieur le Maire propose de retenir, pour le prêt relais, l'offre du crédit mutuel sur une durée de 2 ans avec un taux variable + euribor 12 mois soit un taux de 1.186%. Cette offre est la plus intéressante en termes de durée et de coût.

Le conseil municipal décide à 13 voix pour et 2 abstentions de retenir l'offre du Crédit Mutuel.

AVENANT AU MARCHÉ DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de voter 3 avenants :

- Avenant de + 1 310€ HT avec l'entreprise Passelegue

- Avenant de + 1 470€ HT avec l'entreprise Passelegue
- Avenant de + 2 500€ HT avec l'atelier Frenay montant qui viendra en déduction du Lot 10.

Les 3 avenants ont été votés à l'unanimité.

NOM DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de donner un nom à l'école, la signalétique devant être commandée par les architectes.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour recenser les noms proposés par les conseillers municipaux. Suite aux votes à bulletin secret le nom de « Ecole Publique de Meys » a été retenu à la majorité au 2^{ème} tour.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune adhère au service d'assistance juridique du Centre de Gestion. Chaque année, il est nécessaire de renouveler la convention avec le Centre de Gestion. La participation de la commune pour 2015 sera de 618€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SIEMLY

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que cette contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants sur la commune. Cette contribution est la contribution de l'utilisation par la commune du réseau d'eau potable comme support de leur protection incendie.

La contribution 2015 sera de 1 978.76€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la fiscalisation et le montant de la contribution.

DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'association de la MJ, demande la gratuité de la salle pour l'organisation du Téléthon le 6/12/2014. Après vote à bulletin secret, les conseillers municipaux ont décidé à 9 voix pour de faire payer uniquement le forfait de nettoyage de 100€

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la municipalité a reçu des demandes de subvention :

- L'école : Madame la directrice de l'école demande une subvention de 920€ afin de couvrir les dépenses liés à la venue d'un intervenant anglais. Compte tenu de l'investissement municipal pour la nouvelle école et, de toutes les dépenses liées à l'école,, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

- MFR de Chessy les Mines : explique qu'un jeune de la commune est scolarisé dans leur établissement. Conformément à ses engagements du début de mandat le conseil municipal décide à l'unanimité de financer à hauteur de 32€.

REPLACEMENT DE MME RABANY

Monsieur le Maire explique que suite à l'accident de MME RABANY, il a fallu la remplacer 8h30 au pied levé. Pour ce faire la commune a fait appel aux services de MME COUTURIER qui est employée par ailleurs, par l'association de la cantine. Afin de la rémunérer pour son service fait il est nécessaire de prendre une délibération. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Validation du coût de la terre végétale, disponible sur le chantier de la nouvelle école à 60€ le camion de 12-14 tonnes.
- Le comice agricole aura lieu le 4 et 5 juillet 2015 à St Symphorien sur Coise.



Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 Décembre 2014 à 20h30.